

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 septembre 2022

OBJET :

SICTEUB :

**ADHESION DES
COMMUNES DE
LAMORLAYE ET
D'EPINAY
CHAMPLATREUX POUR
LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 septembre 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/460

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Christopher PETIT pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, membre titulaire au sein du SICTEUB, informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune de CHAUMONTEL au SICTEUB ;

Vu la délibération n° 2011/041 du 30 novembre 2011 donnant compétence au SICTEUB pour l'assainissement non collectif ;

Vu la demande du SICTEUB en date du 20 juillet 2022 relative à l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Epinay-Champlâtreux dans le périmètre du Sictaub pour la compétence Assainissement ;

Considérant que le SICTEUB a approuvé, par délibération en date du 27 juin 2022 l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Epinay-Champlâtreux dans le périmètre du SICTEUB pour la compétence Assainissement ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces adhésions.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Epinay-Champlâtreux dans le périmètre du SICTEUB pour la compétence Assainissement ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#